

Eglises, abus sexuels et discriminations (trois textes)

Richard Scorer : Les groupes religieux devraient-ils bénéficier d'une exemption « confessionnelle » à l'obligation de signalement des abus ?

Irlande du Nord : Des victimes d'abus commis par des membres du clergé réclament une enquête publique.

Megan Manson : L'Église d'Angleterre se fait la championne de la justice sociale... sauf quand il s'agit des écoles confessionnelles

https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2026/08/04/eglises-abus-sexuels-et-discriminations-trois-textes/?jetpack_skip_subscription_popup

Les groupes religieux devraient-ils bénéficier d'une exemption « confessionnelle » à l'obligation de signalement des abus ?

Les nouvelles lois gouvernementales relatives à l'obligation de signalement des abus sexuels sur mineurs étaient déjà peu contraignantes au départ. Mais comme l'explique Richard Scorer, vice-président de la NSS et expert juridique en matière d'abus, elles pourraient ne pas s'appliquer du tout aux confessions religieuses.

Une loi sur le signalement obligatoire impose à certaines personnes ou à certains groupes, généralement appelés « personnes tenues de signaler », l'obligation légale de signaler aux autorités compétentes les cas avérés ou présumés d'abus.

En 2022, la Commission d'enquête indépendante sur les abus sexuels commis sur des enfants (IICSA) pour l'Angleterre et le Pays de Galles a recommandé l'adoption d'une loi sur le signalement obligatoire des cas présumés d'abus sexuels sur mineurs, applicable aux structures « réglementées », y compris les églises. En formulant cette recommandation, l'IICSA a catégoriquement rejeté toute exemption religieuse ou confessionnelle, soulignant que :

« Certain·es participant·es et témoins clés ont fait valoir qu'une loi sur le signalement obligatoire devrait prévoir des exemptions pour certains lieux ou personnels confessionnels, notamment dans le cadre de la confession sacramentelle. [...] Le respect d'un large éventail de religions ou de croyances est reconnu comme une caractéristique essentielle d'une démocratie libérale.

Néanmoins, ni la liberté de religion ou de conviction, ni les droits des parent·es en matière d'éducation de leurs enfants ne peuvent en aucun cas justifier la maltraitance des enfants ou empêcher les autorités publiques de prendre les mesures nécessaires pour protéger les enfants contre tout préjudice. La Commission d'enquête considère donc que le signalement obligatoire tel que défini dans le présent rapport doit constituer une obligation absolue ; il ne doit pas faire l'objet d'exceptions fondées sur des relations de confidentialité, qu'elles soient d'ordre religieux ou autre. »

J'ai expliqué dans un précédent billet pourquoi les demandes d'exemptions religieuses devaient être

rejetées. J'ai le sentiment que l'opinion publique partage massivement ce point de vue. Il y a quelques années, j'ai participé à un débat téléphonique sur ce sujet sur une station de radio d'Irlande du Nord, *l'une des régions les plus religieuses du Royaume-Uni, mais aussi une région marquée par de nombreux scandales d'abus religieux*. Les auditeurs:auditrices, les un-es après les autres, qu'elles ou ils soient catholiques, protestants ou sans confession, se sont prononcés avec passion *contre les exemptions confessionnelles*.

Bien sûr, cette question dépasse le cadre du sacrement catholique de la confession. Par exemple, dans plusieurs affaires judiciaires, les Témoins de Jéhovah ont réclamé une dérogation pour ce qu'ils appellent le « conseil spirituel » (il semble que ce soient les confessions ayant les pires antécédents en matière de protection de l'enfance qui se montrent les plus virulentes dans leurs revendications de dérogations). Dans le même temps, il est important de comprendre que de nombreux groupes religieux ne cherchent pas à bénéficier d'une quelconque « échappatoire ». Certains, qui en avaient auparavant, ont accepté de revoir leur position – j'ai écrit ici au sujet de l'approche progressiste adoptée par l'Église anglicane d'Australie. Les traditions théologiques juives et islamiques font preuve de pragmatisme sur cette question, reconnaissant la nécessité de mettre en balance des préjudices contradictoires : si une violation de la confidentialité peut causer un préjudice, le silence peut en causer un plus grand encore.

Ainsi, l'idée selon laquelle une exemption confessionnelle est nécessaire au libre exercice de la religion n'est pas, comme l'a dit un juriste britannique, « extravagante ». On peut toutefois douter que même une majorité de confessions religieuses y adhère aujourd'hui.

En réponse à la recommandation de l'IICSA, le gouvernement a désormais adopté, dans le projet de loi de 2026 sur la criminalité et la police, une mesure visant à instaurer ce qu'il présente comme une loi sur le signalement obligatoire. En réalité, il s'agit d'une version très édulcorée et affaiblie de ce que l'IICSA avait recommandé. Mais où cela nous mène-t-il concernant la question de l'exemption confessionnelle ? À l'origine, le gouvernement semblait assez clair sur le fait qu'aucune exemption ne serait autorisée – voir, par exemple, la réponse de l'ancien ministre chargé de la protection de l'enfance à cette question posée par la députée Alicia Kearns.

Mais il semble désormais que le gouvernement ait trouvé le moyen, délibérément ou non, de décharger les Églises de toute responsabilité. Dans un excellent article publié sur Substack, Nick Donaldson explique pourquoi. Comme il le souligne, la loi du gouvernement visait les « activités réglementées ». Or, il semble que le gouvernement ait omis de remarquer que les confessions ne relèvent pas de la définition actuelle des « activités réglementées ». Par conséquent, les confessions ne sont pas concernées.

Malheureusement, je pense que Nick a raison dans son interprétation de la loi. L'évêque chargé de la protection des mineurs au sein de l'Église d'Angleterre partage également cet avis, comme il l'a confirmé lors de récentes déclarations au synode, où il a affirmé que « la confession n'est pas une "activité réglementée" au sens de la loi sur la police et la criminalité récemment adoptée ». Au sein de l'Église d'Angleterre, les avis sont partagés : certains évêques, dont celui chargé de la protection des mineurs, s'opposent à une exemption concernant la confession, tandis que d'autres, issus de l'aile anglo-catholique, y sont favorables.

Comment en est-on arrivé là ? Comme le fait remarquer Nick, l'intention de l'IICSA était de « créer un groupe de "personnes tenues de signaler" les abus ».

Il poursuit :

« Toute personne dont le rôle comprenait une activité réglementée ou un poste de confiance était censée être incluse. Je ne sais pas si l'IICSA avait l'intention d'inclure dans cette obligation les révélations reçues « en dehors des heures de travail », mais il est certain qu'elle n'avait pas l'intention de faire une distinction selon l'activité sacerdotale exercée par un prêtre au moment où il ou elle avait connaissance d'un délit sexuel commis sur un enfant ».

Ce n'est toutefois pas ce que prévoit le projet de loi. Nick attribue cela à une bétise plutôt qu'à un complot. Comme il le dit : « Je ne pense pas que le gouvernement ait voulu cela... Je pense qu'il l'a fait par erreur. La définition d'« activité réglementée » n'aurait jamais dû être utilisée isolément pour définir les paramètres d'une obligation censée s'appliquer à des fonctions spécifiques, et non à des activités spécifiques au sein de ces fonctions. »

Comme l'indique le titre de son blog, les dispositions dites de « signalement obligatoire » du projet de loi de 2026 sur la criminalité et la police sont désespérément mal rédigées. Ce problème n'est qu'un défaut parmi tant d'autres. Je ne sais pas exactement pourquoi le projet de loi de 2026 sur la criminalité et la police est si médiocre, mais j'ai toujours eu le sentiment que le ministère de l'Intérieur n'a jamais voulu, dès le départ, d'une loi efficace sur le signalement obligatoire, et qu'il n'a probablement jamais souhaité non plus entrer en confrontation avec

les institutions religieuses à ce sujet. En d'autres termes, je suis peut-être plus cynique que Nick quant aux raisons qui se cachent derrière cet échec.

Que pouvons-nous faire à ce sujet ? Les dispositions du projet de loi relatives au signalement obligatoire n'entreront pas en vigueur avant au moins douze mois, voire plus. Mais lorsqu'elles le feront, le temps révélera que ces dispositions sont un véritable gâchis, totalement inadéquates. Les arguments en faveur d'une réforme se multiplieront, et une législation corrective devra être adoptée. La National Secular Society continuera de militer en faveur de lois de signalement obligatoire adéquates, sans privilège religieux, car je crois que c'est ce que souhaite massivement le public.

Richard Scorer, 27 juillet 2026

Richard Scorer est un avocat qui défend les victimes de maltraitance infantile et occupe le poste de vice-président de la NSS. Vous pouvez le suivre sur Twitter @Richard_Scorer. Les opinions exprimées dans nos blogs sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la NSS.

<https://www.secularism.org.uk/opinion/2026/07/should-religious-groups-enjoy-a-confessional-exemption-from-mandatory-reporting-of-abuse>

traduit par DE

Irlande du Nord : Des victimes d'abus commis par des membres du clergé réclament une enquête publique

Un rapport poignant présente des témoignages faisant état d'exorcismes violents et d'abus sexuels commis lors de la confession religieuse

Les victimes et les survivant·es d'abus commis sur des mineurs par des membres du clergé en Irlande du Nord ont réclamé l'ouverture d'une enquête publique à la suite de la publication d'un rapport accablant.

Le rapport intitulé « Enquête sur les expériences des victimes et des survivant·es d'abus historiques commis par des membres du clergé sur des mineurs » (HCCA), rédigé par le professeur Tim Chapman, [a été publié](#) la semaine dernière par l'Exécutif d'Irlande du Nord.

Ce rapport présente les témoignages poignants de dizaines de victimes et de survivant·es d'abus commis par des membres du clergé sur des mineurs, *notamment des exorcismes violents et des abus sexuels commis lors de la confession.*

Claire McKeegan, du cabinet Phoenix Law, qui représente les victimes d'abus commis par des membres du clergé, a déclaré : « Il est clair que la grande majorité des survivant·es de ces abus qui ont témoigné souhaitent une enquête publique sans plus tarder ». Le Northern Ireland Survivor Council et le Dromore Group ont également réclamé une enquête publique prévue par la loi.

Une précédente enquête menée en Irlande du Nord, intitulée « The Historical Institutional Abuse Inquiry » (Enquête sur les abus institutionnels historiques), ne portait que sur les abus commis dans des institutions résidentielles, y compris religieuses. En 2016, l'Exécutif d'Irlande du Nord avait reconnu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour enquêter de manière plus large sur les abus sexuels commis par des membres du clergé sur des enfants dans le passé.

Avertissement : les sections suivantes contiennent des descriptions explicites d'abus physiques et sexuels.

Exorcismes violents et « meurtre de l'âme »

Une femme a raconté avoir été battue si violemment par un pasteur d'une Église protestante lors d'un exorcisme qu'elle a cru « s'être cassé des côtes ». Le pasteur était « très imprégné de la culture démoniaque » et elle a été frappée à plusieurs reprises alors qu'elle était « délivrée des démons ».

Une autre femme a décrit un exorcisme accompagné d'abus sexuels lors d'une soirée d'étude biblique : « Il avait les mains partout sur ma poitrine. J'avais vraiment peur, alors il m'a dit : « Tu sais, c'est là qu'il a obtenu la plus forte réaction de la part des démons ». L'homme lui a dit : « Tu as un esprit de Jézabel ».

Une autre femme a été contrainte à une « relation pseudo-spirituelle à caractère sexuel abusif » avec un prêtre, qu'elle a qualifiée de « meurtre de l'âme ». Le prêtre lui a fait croire qu'elle devait « expier » les abus sexuels familiaux qu'elle avait subis lorsqu'elle était plus jeune.

La confession religieuse, vecteur d'abus

Un homme a raconté qu'un prêtre catholique lui avait posé des questions à caractère sexuel explicite pendant une confession : « Est-ce que j'avais déjà pensé à des filles ? J'avais huit ans à l'époque. Est-ce que j'avais déjà ressenti des sensations agréables entre les jambes ? Est-ce que je m'étais déjà touché ou que j'avais déjà joué avec moi-même là-dessous ? [...] Je me sentais extrêmement mal à l'aise. J'étais bouleversé. »

Il a décrit les abus sexuels commis par plusieurs prêtres catholiques lors de confessions qui se déroulaient dans une caravane :

« Quand je me confessais là-dedans, après les préliminaires habituels, il posait sa main sur mon pantalon. Un autre prêtre, de manière encore plus inappropriée, relevait sa soutane pour me pousser la

tête sur le côté contre sa cuisse, me maintenant fermement dans cette position pendant quelques minutes tandis qu'il priait pour moi. Je sais qu'il y prenait un immense plaisir car son pantalon était retroussé au niveau de la braguette et, du coin de l'œil, je pouvais voir la forme de son pénis dans ce que je sais aujourd'hui être un état d'érection ou d'excitation. »

Une survivante qui a signalé des abus aux responsables de l'Église a déclaré que ceux-ci semblaient « très focalisés » sur l'idée que le prêtre en question « ait pu rompre le "secret de la confession" ». Les responsables de l'Église étaient « plus préoccupés par cela que par toute autre chose ».

Selon la doctrine catholique, le secret sacramentel de la confession « n'admet aucune exception ». Un prêtre qui rompt ce secret est passible d'excommunication automatique.

Recommandations en matière de protection des mineurs pour le secteur confessionnel
Un rapport distinct, publié parallèlement à celui du professeur Chapman, recommandait la création d'un « registre officiel des organisations confessionnelles » afin d'aider à identifier « les Églises indépendantes, qui échappent souvent à tout contrôle officiel et peuvent ne pas disposer de mesures de protection adéquates ».

Il appelait également à un « examen spécifique » des abus commis en milieu scolaire, y compris les « abus généralisés dans les écoles gérées par des organismes religieux ».

L'inaction face aux abus commis par des membres du clergé en Angleterre et au Pays de Galles

En 2022, la Commission d'enquête indépendante sur les abus sexuels commis sur des enfants (IICSA) [a publié](#) son rapport final, qui recommandait l'instauration d'une obligation légale de signaler les

abus sexuels commis sur des enfants, sans aucune exemption religieuse. Son champ d'application se limitait à l'Angleterre et au Pays de Galles.

La loi britannique de 2026 sur la criminalité et le maintien de l'ordre (Crime and Policing Act 2026) a instauré une obligation de signalement en Angleterre et au Pays de Galles, mais sans les sanctions pénales recommandées par l'IICSA.

Le gouvernement avait promis qu'il n'y aurait aucune exemption religieuse à cette obligation, mais il est aujourd'hui de plus en plus difficile de déterminer si celle-ci s'applique aux abus révélés lors d'une confession religieuse.

L'année dernière, *l'évêque de Manchester* a utilisé son siège d'office à la Chambre des lords pour plaider en faveur d'une exemption de l'obligation de signalement pour la confession.

NSS : « Les institutions religieuses ont privilégié leur réputation au détriment de la sécurité des enfants » Alejandro Sanchez, porte-parole de la National Secular Society, a déclaré : « Nous soutenons l'appel lancé par les victimes et les survivant·es d'abus commis par des membres du clergé en Irlande du Nord en faveur d'une enquête publique approfondie.

Depuis trop longtemps, les institutions religieuses ont privilégié la protection de leur réputation au détriment de la sécurité et du bien-être des enfants.

Les témoignages effrayants et bouleversants contenus dans ce rapport soulignent la nécessité urgente de soumettre ces institutions à un examen minutieux et de leur demander des comptes. »

28 juillet 2026

<https://www.secularism.org.uk/news/2026/07/ni-survivors-of-clerical-child-abuse-call-for-public-inquiry>

Traduit par DE

L'Église d'Angleterre se fait la championne de la justice sociale... sauf quand il s'agit des écoles confessionnelles

L'Église d'Angleterre n'hésite pas à afficher son soutien aux personnes les plus vulnérables et marginalisées de la société. Mais les pratiques d'admission discriminatoires dans les écoles de l'Église d'Angleterre portent préjudice à ces mêmes personnes, affirme Megan Manson.

De nos jours, l'Église établie n'a plus beaucoup d'importance aux yeux des Britanniques. *Moins de 2% de la population anglaise assiste aux offices dominicaux de l'Église d'Angleterre.* Et un sondage YouGov réalisé cette année a révélé que 70% des adultes britanniques ne s'intéressent que peu, voire pas du tout, à l'Église d'Angleterre.

En réponse, l'Église d'Angleterre tente *désespérément* de démontrer sa pertinence au sein de la société britannique – notamment dans l'espoir de justifier ses privilèges de plus en plus dépassés au sein de notre constitution. L'un des moyens d'y parvenir consiste à s'exprimer sur des questions sociales qui revêtent une plus grande importance aux yeux du public que le christianisme.

Il s'agit notamment de questions qui ont préoccupé l'Église tout au long de son histoire, telles que la pauvreté. Aujourd'hui, l'Église affirme qu'elle « œuvre toujours pour mettre fin à la pauvreté, à la faim et au surendettement dans ce pays, et pour contribuer à créer un système économique plus juste dans lequel tous les individus et toutes les communautés puissent

s'épanouir ». Cela inclut notamment des campagnes visant à « mettre fin à la pauvreté et à la faim des enfants au Royaume-Uni ».

L'Église s'intéresse également de plus en plus aux questions liées au handicap. Elle affirme être « déterminée à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes sourdes, handicapées et neurodivergentes au sein de l'Église ». En début d'année, elle a salué le projet du gouvernement d'investir 4 milliards de livres sterling dans un nouveau système destiné aux écoles afin de soutenir les enfants présentant des besoins éducatifs particuliers et des handicaps (SEND), estimant que cette proposition s'inscrivait dans sa « mission fondamentale visant à permettre à chaque enfant de s'épanouir ».

L'Église d'Angleterre (CofE) est également très attachée à *la justice raciale*, puisqu'elle a créé une Unité pour la justice raciale afin de parvenir à « une plus grande justice raciale et de meilleurs résultats pour tous ». Cette initiative a notamment donné lieu à un engagement controversé en faveur d'un fonds de réparation de 100 millions de livres sterling pour l'esclavage.

Plus récemment, *dans un contexte de divisions sociales croissantes (alimentées en grande partie par le sectarisme religieux)*, l'Église a tenté de se positionner comme une sorte de « force unificatrice » nationale. L'année dernière, elle a mis en place un « Groupe de travail des évêques pour la promotion de l'unité dans notre nation » afin d'« examiner les questions d'unité nationale et de diversité face aux inquiétudes liées à la polarisation au sein de la société ». Un document du Synode général présenté ce mois-ci a réaffirmé cette idée selon laquelle l'Église établie peut, d'une manière ou d'une autre, unifier les Britanniques de tous horizons.

Beaucoup salueront l'engagement de l'Église en faveur de la justice sociale. *Et nous devrions saluer toute institution, religieuse ou non, qui vise à aider les plus vulnérables et les plus marginalisés.*

Mais nous devons ***nous interroger sur la sincérité de l'engagement de l'Église en faveur de la cohésion sociale, de la justice raciale et du soutien aux personnes en situation de pauvreté ou de handicap.*** Car lorsqu'il s'agit de passer à l'action concrète sur son propre terrain, l'Église se montre nettement moins louable.

Et étant donné que les efforts de l'Église en matière de justice sociale servent en partie à démontrer la pertinence sociale de l'Église d'Angleterre, il est ironique que ces actions fassent le plus défaut dans le domaine où la plupart des gens ont le plus d'interactions avec l'Église d'Angleterre : le système scolaire.

Discrimination religieuse

Dans le secteur public, un quart des écoles primaires et 228 établissements secondaires sont gérés par l'Église d'Angleterre. Bien que celle-ci aime affirmer que ses écoles sont « destinées à l'ensemble de la communauté », il s'agit d'établissements confessionnels comme les autres. Les écoles de l'Église d'Angleterre ont un caractère religieux bien défini, ce qui leur ouvre la voie à toute une série d'exemptions à la législation sur l'égalité, leur permettant ainsi de pratiquer une discrimination fondée sur la religion ou les convictions. Cela inclut la discrimination à l'encontre des familles qui n'appartiennent pas à l'Église anglicane lors des procédures d'admission.

Je tiens à souligner ici que nous finançons tous ces écoles par nos impôts, même si la plupart d'entre nous,

en Angleterre, ne répondrions à aucun critère d'admission religieux, car nous ne fréquentons pas l'église, et encore moins une église anglicane.

Une analyse réalisée l'année dernière par Humanists UK a révélé que 42 collèges de l'Église d'Angleterre sélectionnent 100 % de leurs élèves sur la base de la religion en cas de surinscription, et que 11 d'entre eux appliquent des critères confessionnels à 50% de leurs admissions. Nous ne savons pas combien, parmi les 4 400 écoles primaires de l'Église d'Angleterre, appliquent des politiques discriminatoires sur le plan religieux, car le ministère de l'Éducation lui-même n'en a pas connaissance. Mais comme 2 600 de ces écoles sont des établissements « voluntary aided » (VA) – le type d'école confessionnelle jouissant de la plus grande liberté de discrimination lors des admissions – ou des académies qui ont peut-être changé de statut après avoir été des VA, ce nombre est probablement considérable.

Permettre aux écoles financées par l'État de donner la priorité à certain·es enfants en fonction de la religion de leurs parent·es semble difficilement compatible avec l'objectif déclaré de l'Église d'Angleterre de « promouvoir l'unité ». Il s'agit là d'une ségrégation religieuse qui divise *nos citoyen·nes avant même qu'elles et ils ne soient en âge d'épeler le mot « religion »*.

Mais il y a pire.

Discrimination socio-économique

Lorsque les écoles sélectionnent les enfants en fonction de leur religion, la composition démographique fait que cela conduit inévitablement à d'autres formes de discrimination. Et cette discrimination touche plus particulièrement les groupes dont l'Église d'Angleterre

prétend se soucier tout particulièrement : les pauvres, les personnes handicapées et les minorités ethniques.

Des décennies de recherche démontrent que les écoles dont les critères d'admission sont fondés sur la religion admettent nettement moins d'enfants éligibles aux repas scolaires gratuits (FSM), c'est-à-dire les enfants issus des familles aux revenus les plus faibles.

En décembre, une étude conjointe menée par la National Secular Society et Comprehensive Future a révélé que, parmi les 200 écoles présentant la plus faible proportion d'enfants éligibles au FSM par rapport à la moyenne locale, 17 sont des écoles de l'Église d'Angleterre qui appliquent des critères d'admission discriminatoires sur le plan religieux. Cette étude fait écho aux conclusions d'autres organisations engagées en faveur de l'inclusion scolaire, notamment le Sutton Trust, Teach First et l'Education Policy Institute.

Discrimination fondée sur le handicap

Alors que l'Église se félicite de l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux et des handicaps (SEND), les écoles confessionnelles de l'Église d'Angleterre ne parviennent pas à garantir l'accessibilité à ces enfants. Une étude publiée par la LSE en 2023 a révélé que les écoles primaires de l'Église d'Angleterre admettent moins d'enfants SEND que les écoles primaires publiques locales. Les écoles confessionnelles de l'Église d'Angleterre ont admis 15% d'enfants SEND en moins par rapport aux chiffres enregistrés en maternelle. Elles ont également admis 11% d'enfants en moins bénéficiant d'un plan d'éducation, de santé et de soins (Education, Health and Care Plan).

Nous avons constaté les effets de cette discrimination l'année dernière dans le cas du lycée St James's Church

of England à Bolton. Un garçon n'a pas pu satisfaire à l'exigence de se rendre à l'église deux fois par mois pour bénéficier d'une priorité lors des admissions à l'établissement, car son trouble anxieux fait que la fréquentation de l'église lui cause un stress considérable. Et ce, alors même que son frère aîné fréquentait déjà St James's.

Discrimination raciale

L'Église d'Angleterre est pleinement consciente du fait que donner la priorité aux anglican·es lors des admissions scolaires réduit les chances d'admission de certains groupes ethniques.

Ce phénomène a été illustré de manière frappante par le cas du lycée Twyford Church of England High School à Londres, dont le règlement d'admission a empêché un garçon érythréen – qui habite si près de l'établissement qu'il peut le voir depuis la fenêtre de sa chambre – d'y être admis au motif que sa famille n'était pas du « bon type » de chrétien·nes. Lors du procès pour discrimination qui a suivi, la mère du garçon a souligné que Twyford admettait moins d'élèves non britanniques blancs que les écoles laïques voisines, et que les églises anglicanes comptaient « une proportion nettement plus faible de personnes d'origine ethnique non blanche que la plupart des autres confessions chrétiennes ».

Division, et non unité

Malgré tous ses discours sur le soutien aux minorités, aux personnes handicapées et aux plus démunis, l'Église d'Angleterre érige des barrières pour les enfants issus de ces groupes par le biais d'admissions scolaires fondées sur des critères religieux. Les études montrent à maintes reprises que les élèves des écoles de l'Église

d'Angleterre sont de manière disproportionnée blanches, valides et issues de la classe moyenne. Plutôt que d'unifier notre société divisée, les écoles de l'Église d'Angleterre divisent les communautés selon des critères religieux, raciaux et socio-économiques.

1 Jean 3:18 dit : « *N'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actes et en vérité* ». Les écoles confessionnelles exclusives de l'Église d'Angleterre suggèrent que celle-ci préfère faire de grandes déclarations sur la justice sociale plutôt que d'apporter des changements significatifs dans le seul domaine de son action qui touche réellement un très grand nombre de familles dans ce pays : les écoles locales.

L'opinion publique britannique n'est pas tout à fait ambivalente à l'égard de l'Église d'Angleterre. Certains éléments indiquent qu'elle se montre de plus en plus *sceptique quant à ses privilèges*. Notre étude menée avec More In Common a révélé que la plupart des gens s'opposent à l'attribution automatique de sièges aux évêques de l'Église d'Angleterre à la Chambre des lords et aux prières anglicanes au Parlement. De plus, plus de 60% estiment que les écoles financées par l'État ne devraient pas être contrôlées par l'Église d'Angleterre ni par aucune autre institution religieuse, et qu'il est inacceptable que ces écoles pratiquent une sélection à caractère religieux lors des admissions.

Alors que le Royaume-Uni devient de plus en plus laïc et diversifié sur le plan religieux, l'incapacité de l'Église à proposer des écoles inclusives pour les personnes de toutes religions et croyances, de toutes origines ethniques, de toutes capacités et de tous milieux socio-économiques n'a rien de surprenant. *Les temps ont changé, et une Église d'État n'est plus ni pertinente ni adaptée à la population britannique.*

L'Église d'Angleterre ne devrait pas continuer à jouir des privilèges dont elle bénéficie dans nos écoles, notre Parlement et notre Constitution. *Libérer l'Église et l'État de leur lien d'État serait bénéfique pour les deux, permettant à l'Église d'Angleterre de se concentrer sur les personnes qui y croient, plutôt que d'insister sur son importance pour l'ensemble de la population.* Il est temps de dissocier l'Église de l'État et de la placer sur un pied d'égalité avec toutes les autres religions de ce pays.

Megan Manson, 24 juillet 2026

Megan Manson est responsable des campagnes au sein de la National Secular Society. Les opinions exprimées dans nos blogs sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la NSS.
<https://www.secularism.org.uk/opinion/2026/07/the-cofe-is-keen-on-social-justice-until-it-comes-to-church-schools>

Traduit par DE

Autres textes du NSS publiés :
 Rapport sur la cohésion : les dirigeant·es ne doivent pas éluder le débat sur l'extrémisme
 Rapport : la plupart des Britanniques pensent que le Royaume-Uni est un pays laïc
 La législation sur les associations caritatives favorise l'homophobie religieuse
 La NSS salue la consultation du gouvernement sur la législation relative au mariage
 Le NSS signale une mosquée à l'autorité de régulation pour antisémitisme et homophobie
 NSS Soutenez notre action contre les associations caritatives extrémistes
 Un conseil contraint de retirer ses allégations concernant l'évangélisation dans les écoles de l'Église

d'Angleterre

<https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2026/07/15/rapport-sur-la-cohesion-les-dirigeant-es-ne-doivent-pas-eluder-le-debat-sur-lextremisme-autre-texte/>

La NSS exhorte le gouvernement gallois à abroger les lois sur le culte collectif

Le NSS se félicite de la fin des inégalités en matière de transport scolaire pour les établissements confessionnels

Partir pour vivre : blasphème, apostasie et liberté chez les femmes

<https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2026/06/23/la-nss-exhorte-le-gouvernement-gallois-a-abroger-les-lois-sur-le-culte-collectif/>

La NSS met en garde : des mesures de protection sont nécessaires pour préserver les enfants de l'antisémitisme

<https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2026/01/16/appel-a-la-lutte-contre-lantisemitisme/#comment-74803>

La NSS salue la décision d'abolir les lois sur le blasphème en Irlande du Nord

Supprimer l'Église d'Angleterre

Un député demande l'étiquetage de la viande issue d'abattages sans étourdissement préalable

Séparer la religion et l'État pour une société plus juste

Le NSS plaide en faveur de la laïcité et de la cohésion sociale

Le NSS exhorte le gouvernement à revoir les dérogations religieuses prévues par la législation sur les armes blanches

<https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2026/03/07/la-nss-salue-la-decision-dabolir-les-lois-sur-le-blaspHEME-en-irlande-du-nord/>

Séparer la religion et l'État pour une société plus juste

<https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2026/04/02/separer-la-religion-et-letat-pour-une-societe-plus-juste-2/>

Séparer la religion et l'État pour une société plus juste
La Cour suprême juge illégaux le culte collectif et
l'enseignement religieux en Irlande du Nord
Les écoles confessionnelles sont parmi les moins
inclusives d'Angleterre.

Mettre fin aux lois sur le culte collectif
<https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2025/11/25/separer-la-religion-et-letat-pour-une-societe-plus-juste/>